

**Assemblée générale**

Distr. générale
1^{er} avril 2025
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies
au Kosovo : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et projet de budget
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires

	<i>Dollars É.-U</i>
Crédits ouverts pour 2023/24	40 666 500
Dépenses de 2023/24	40 628 900
Solde inutilisé de 2023/24	37 600
Crédits ouverts pour 2024/25	43 684 700
Montant estimatif des dépenses de 2024/25 ^a	43 684 700
Montant estimatif du solde inutilisé de 2024/25 ^a	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2025/26	46 045 300
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2025/26	66 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2025/26	45 978 900

^a Montant estimatif au 1^{er} février 2025.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (rapports [A/79/586](#) et [A/79/735](#)), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en personne et en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 7 mars 2025. Le Comité consultatif énonce ses observations et recommandations sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général dans son rapport portant la cote [A/79/724](#) et fait part de celles qui ont trait aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 dans son rapport paru sous la cote [A/79/725](#).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

2. Par sa résolution [77/311](#), l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 40 666 500 dollars (montant net : 36 511 900 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 40 628 900 dollars (montant net : 36 342 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 99,9 %, qui découle du dépassement de crédits au titre du personnel civil, les coûts salariaux du personnel recruté sur les plans international et national ayant été supérieurs aux prévisions, compensé par une sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles tenant à la redéfinition des priorités face aux dépenses plus élevées que prévu au titre du personnel civil.

3. On trouvera à la section III.B du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de 2023/24 ([A/79/586](#)) un récapitulatif des réaffectations de ressources (1 448 500 dollars, soit 3,6 %) de la catégorie III à la catégorie II.

4. Le Comité consultatif note que, d'après les informations qui lui ont été communiquées, les engagements non réglés s'élevaient à 364 800 dollars au 30 juin 2024, contre 1 258 400 dollars au 30 juin 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'au 28 février 2025, les engagements non réglés avaient été ramenés à 15 942 dollars pour l'exercice 2023/24, dont 14 456 dollars au titre du personnel civil et 1 486 dollars au titre des dépenses opérationnelles.

5. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 37 600 dollars, représente 0,1 % du total des ressources approuvées pour l'exercice. Une analyse détaillée des écarts est présentée à la section IV du rapport du Secrétaire général. Comme indiqué à la section III.E du rapport, le montant des autres produits et ajustements de l'exercice 2023/24 s'élève à 361 700 dollars et se répartit comme suit : a) produits des placements (1 500 dollars) ; b) produits divers ou accessoires (33 000 dollars), à savoir produits divers (21 200 dollars) et remboursement des dépenses afférentes à l'exercice précédent (11 800 dollars) ; c) annulation d'engagements d'exercices antérieurs (327 200 dollars).

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

6. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUK, le Comité consultatif était également saisi d'une version préliminaire du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2024. Le Comité

des commissaires aux comptes a constaté des problèmes liés à la gestion des liquidités, à l'utilisation d'actifs entièrement amortis, à la gestion de l'environnement et à certains aspects du financement des programmes de la Mission (A/79/5 (Vol. II), chap. II, par. 26, 233, 469 et 609). **Le Comité consultatif souscrit aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et compte qu'elles seront appliquées dans les plus brefs délais.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

7. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, le montant total des dépenses s'établissait à 29 989 400 dollars. À la fin de l'exercice, il devrait s'établir à 43 684 700 dollars, soit un solde inutilisé de 0 dollar (0,0 % des crédits ouverts).

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 28 janvier 2025, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUK depuis sa création s'établissait à 3 699 968 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 3 651 742 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 48 226 000 dollars. De plus, le Comité a été informé qu'au 24 février 2025, le solde de trésorerie de la Mission était de 6 315 663 dollars, ce qui ne suffisait pas à couvrir la réserve opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, soit 10 921 000 dollars. Ayant demandé des précisions, il a également été informé qu'au 24 février 2025, la MINUK avait emprunté 32,0 millions de dollars sur le Fonds de réserve pour le maintien de la paix. Au 28 février 2025, les contributions restant à verser à la MINUK s'élevaient à 45,6 millions de dollars. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant au problème grave et persistant de la situation de trésorerie de la Mission, le montant des contributions non acquittées (45,6 millions de dollars) dépassant celui des crédits ouverts pour l'exercice 2024/25. Il rappelle que l'Assemblée a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir aussi A/78/744/Add.7, par. 7 ; résolution 78/302 de l'Assemblée générale).**

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le Comité a été informé qu'au 30 janvier 2025, 30 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 1 057 000 dollars depuis la création de la Mission et aucune demande n'était en instance de règlement.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUK a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1244 (1999). Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la Mission pour l'exercice 2025/26 sont résumées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission (A/79/735).

B. Ressources nécessaires

11. Le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2025/26 est de 46 045 300 dollars, soit 2 360 600 dollars (5,4 %) de plus que le montant de 43 684 700 dollars approuvé pour l'exercice 2024/25 (voir tableau ci-après).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant approuvé (2023/24)	Dépenses (2023/24)	Montant alloué (2024/25)	Dépenses au 28 février 2025	Dépenses prévues (2025/26)	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	574,0	576,9	588,6	385,5	864,9	276,3	46,9
Personnel civil	31 592,0	33 040,5	34 478,0	24 224,6	36 682,0	2 204,0	6,4
Dépenses opérationnelles	8 500,5	7 011,5	8 618,1	5 379,3	8 498,4	(119,7)	(1,4)
Total brut	40 666,5	40 628,9	43 684,7	29 989,4	46 045,3	2 360,6	5,4

Note : On trouvera aux sections II et III du projet de budget (A/79/735) des informations détaillées sur les ressources financières demandées et une analyse des variations.

12. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse prévue des dépenses au titre du personnel civil, un taux de vacance moins élevé (8,8 %, contre 16,8 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2024/25) ayant été appliqué. On trouvera à la section III du projet de budget des renseignements au sujet de la variation entre les crédits ouverts pour 2024/25 et les crédits demandés pour 2025/26.

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2023/24	Effectif réel au 30 juin 2024	Effectif autorisé pour 2024/25 ^a	Effectif réel au 28 février 2025	Effectif autorisé et proposé pour 2025/26	Variation (6) = (5) - (3)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
Observateurs militaires	8	8	8	8	8	–
Police des Nations Unies	10	9	10	9	10	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

13. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police s'élève à 864 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 276 300 dollars (46,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2024/25. L'augmentation proposée tient à la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) à compter du 1^{er} janvier 2025 (A/79/735, par. 42-43). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le taux révisé de l'indemnité de subsistance (missions), appliqué dans le projet de budget pour l'exercice 2025/26, était de 161 dollars pour les 30 premiers jours, puis de 122 dollars (contre 125 dollars et 79 dollars, respectivement, appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2024/25). Les taux révisés ont été promulgués conformément à l'instruction administrative sur l'indemnité de subsistance (missions) (ST/AI/2021/2/Rev.1).

14. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.**

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif		Effectif		Effectif	Variation
	approuvé (2023/24)	Effectif déployé au 30 juin 2024	approuvé (2024/25)	Effectif déployé au 28 février 2025	proposé (2025/26)	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (5) - (3)
Postes						
Personnel recruté sur le plan international	113	98	113	103	113	–
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs	33	33	33	31	33	–
Agents des services généraux	186	172	186	171	186	–
Volontaires des Nations Unies						
Volontaires recrutés sur le plan international	24	21	24	23	24	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)						
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–
Total	356	324	356	328	356	–

15. Les ressources demandées au titre du personnel civil, d'un montant de 36 682 000 dollars, font apparaître une augmentation de 2 204 000 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2024/25, qui tient essentiellement à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel recruté sur le plan international (2,7 millions de dollars), un taux de vacance moins élevé ayant été appliqué (8,8 % contre 16,8 % dans le budget approuvé pour 2024/25) (A/79/735, par. 44). L'augmentation est en partie compensée par une diminution des crédits demandés au titre des agents des services généraux recrutés sur le plan national (0,5 million de dollars), qui s'explique par l'application d'un taux de vacance supérieur (7,5 % contre 2,7 % dans le budget approuvé pour 2024/25) et d'un taux de change de 0,948 euro pour 1 dollar des États-Unis (contre 0,912 euro dans le budget approuvé pour 2024/25) (ibid., par. 45).

Postes vacants

16. Il a été précisé au Comité que la Mission comptait 29 postes vacants au 31 janvier 2025, dont 1 poste de spécialiste de la planification des acquisitions (agent(e) du Service mobile) qui était vacant depuis plus de deux ans. Comme suite à ses questions, le Comité a également été informé que la Mission s'était efforcée, en vain, de pourvoir le poste vacant. Elle avait publié un avis de vacance de poste s'adressant uniquement aux candidats déjà inscrits sur la liste de réserve du 15 février au 1^{er} mars 2024 et le (la) responsable du poste à pourvoir avait soumis sa proposition de sélection le 15 juillet 2024. Néanmoins, aucune des personnes ayant présenté leur candidature n'a finalement été retenue et recrutée en raison de la hausse des dépenses au titre du personnel civil prévue pour 2024/25. Il a en outre été indiqué au Comité que, en février 2025, le poste avait été provisoirement transféré au Bureau du (de la) Chef de cabinet en vue de renforcer les capacités de gestion et de contrôle du Bureau dans le cadre de l'exécution d'activités relatives aux programmes de la Mission. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les postes vacants, ainsi que sur l'incidence de la crise des liquidités sur les recrutements**

prévus, seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain projet de budget. Il compte également que tous les postes vacants depuis longtemps feront l'objet d'une analyse critique lors du prochain examen des besoins en personnel civil (voir par. 28 du présent rapport).

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux budgétisé (2023/24)	Taux effectif (2023/24)	Taux budgétisé (2024/25)	Taux effectif au 31 décembre 2024	Taux effectif moyen de janvier à décembre 2024	Taux effectif au 28 février 2025	Taux effectif moyen au 28 février 2025	Taux proposé (2025/26) ^a
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	13,3	14,2	16,8	8,8	10,6	8,8	9,7	8,8
Personnel recruté sur le plan national								
Administrateurs	0,0	0,0	0,0	3,0	0,0	6,1	3,0	0,0
Agents des services généraux	1,1	4,8	2,7	8,1	7,5	8,1	8,1	7,5
Volontaires des Nations Unies								
Personnel recruté sur le plan international	12,5	12,5	12,5	12,5	12,5	4,2	12,5	12,5
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)								
Personnel recruté sur le plan international	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2024, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2024 (A/79/735, par. 32).

17. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le taux de vacance approuvé pour 2024/25 était de 16,8 %, mais que la MINUK avait dû pourvoir des postes et emplois vacants essentiels pour que les objectifs stratégiques et les objectifs fixés dans son mandat soient atteints. Des membres du personnel des missions ayant réduit leur effectif et des missions terminées, à savoir la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, ont été pris en considération à titre prioritaire dans le cadre des recrutements, en application de l'instruction administrative sur le redimensionnement ou la restructuration entraînant des licenciements (ST/AI/2023/1) et sont entrés en fonctions à la MINUK. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les taux de vacance de postes effectifs et les taux effectifs moyens les plus récents, assorties d'une justification claire lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, ainsi que des prévisions de recrutement réalistes et la liste des postes qui pourraient devenir vacants, dans la mesure du possible.**

18. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant approuvé (2023/24)	Dépenses (2023/24)	Montant alloué (2024/25)	Dépenses au 28 février 2025	Dépenses prévues (2025/26)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6) = (5) ÷ (3)
Dépenses opérationnelles							
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	26,7	21,1	39,4	2,4	30,9	(8,5)	(21,6)
Voyages officiels	315,8	237,8	315,8	109,3	315,8	–	–
Installations et infrastructures	2 685,8	2 208,6	2 870,3	1 592,3	2 514,5	(355,8)	(12,4)
Transports terrestres	234,8	137,1	229,4	101,7	140,9	(88,5)	(38,6)
Opérations aériennes	–	–	–	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	–	–	–	–	–	–	–
Communications et informatique	1 783,8	1 265,9	1 772,0	954,5	1 873,2	101,2	5,7
Santé	84,9	41,1	96,2	9,6	89,4	(6,8)	(7,1)
Matériel spécial	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	3 368,7	3 099,8	3 295,0	2 609,5	3 333,7	38,7	1,2
Projets à effet rapide	–	–	–	–	200,0	200,0	100,0
Total partiel	8 500,5	7 011,5	8 618,1	5 379,3	8 498,4	(119,7)	(1,4)

19. Le montant des ressources demandées au titre des dépenses opérationnelles pour l'exercice 2025/26 fait apparaître une diminution nette de 119 700 dollars (1,4 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour l'exercice 2024/25. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des installations et infrastructures et des transports terrestres, contrebalancée en partie par les augmentations proposées pour les autres catégories.

Voyages officiels

20. Le montant des ressources demandées pour 2025/26 s'élève à 315 800 dollars, soit un montant inchangé par rapport aux ressources approuvées pour 2024/25. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que les crédits demandés au titre des voyages officiels pour 2025/26 correspondaient aux crédits approuvés pour 2024/25 pour que des voyages officiels qui avaient été prévus auparavant mais annulés puissent avoir lieu. **Le Comité consultatif réaffirme qu'il conviendrait de recourir davantage aux réunions virtuelles, aux plateformes en ligne et aux outils de formation en ligne. En outre, il souligne qu'il faudrait réduire au minimum les voyages effectués pour participer à des conférences, des ateliers et des réunions et redoubler d'efforts pour réaliser des gains d'efficacité, notamment en combinant les déplacements et en réduisant le nombre de participants [voir également A/78/744/Add.7, par. 20 b)]. Il recommande donc que le montant des ressources demandées au titre des voyages officiels soit réduit de 5 % (15 800 dollars).**

Carburants et lubrifiants

21. Un montant total de 127 365 dollars est demandé pour les carburants et lubrifiants pour l'exercice 2025/26, ce qui représente une diminution de 22 500 dollars (15,0 %) par rapport à l'exercice précédent, qui est essentiellement imputable à l'évolution du coût des carburants. Il se répartit entre deux catégories de dépenses : installations et infrastructures (81 755 dollars, soit une diminution de 11 244 dollars) ; transports terrestres (45 610 dollars, soit une diminution de 11 256 dollars). **Le Comité consultatif compte que des informations à jour sur les dépenses de carburants seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport.** Il revient sur la question du coût et de la gestion des carburants dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Communications et informatique

22. Les dépenses prévues se chiffrent à 1 873 200 dollars pour 2025/26, soit 101 200 dollars (5,7 %) de plus que le montant approuvé pour 2024/25 (1 772 000 dollars), alors que les dépenses effectives se sont élevées à 1 265 900 dollars en 2023/24 et s'établissaient à 954 500 dollars au 28 février 2025. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'une part importante de l'augmentation devait servir à financer le remplacement de systèmes informatiques et de communication ainsi que de matériel de sécurité essentiels qui avaient atteint ou dépassé non seulement leur durée de vie prévue par les directives de l'ONU, mais aussi, et surtout, leur période sous garantie. La Mission a eu du mal à procéder aux remplacements, car il a fallu revoir les priorités afin de financer les dépenses incompressibles plus élevées au titre du personnel civil en 2018/19, 2019/20 et 2023/24 ainsi que les dépenses prévues pour 2024/25. Le Comité note le dépassement de crédits enregistré en 2022/23, qui a été suivi d'une sous-utilisation en 2023/24. **Compte tenu de l'évolution des dépenses au titre de l'informatique et des communications, le Comité consultatif recommande de réduire de 50 % l'augmentation des crédits demandés à ce titre (50 600 dollars) [voir également [A/78/744/Add.7](#), par. 20 d)].**

Transports terrestres

23. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres se chiffrent à 140 900 dollars pour 2025/26, soit 88 500 dollars (38,6 %) de moins que le montant approuvé pour 2024/25 (229 400 dollars), sachant que les dépenses effectives se sont élevées à 137 100 dollars en 2023/24 et s'établissaient à 101 700 dollars au 28 février 2025. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le parc de la Mission comptait au total 75 véhicules, dont 53 véhicules légers de transport de passagers, 10 véhicules à usage spécial, 4 véhicules blindés, 2 ambulances et 6 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages. Il a également été informé qu'en 2024, la MINUK avait évalué son parc de véhicules en vue d'en prolonger éventuellement la durée de vie utile de trois années supplémentaires. Les décisions afférentes au remplacement des véhicules dépendent des conditions propres à chaque lieu, et chaque entité réexamine périodiquement la durée de vie utile de chaque véhicule. L'âge avancé des véhicules de la MINUK a été confirmé par les experts de la Mission et par le concessionnaire agréé (Toyota). Le Comité a en outre été informé que, conformément au manuel de l'ONU sur le transport de surface de 2023, qui définit les critères de remplacement en fonction de l'âge et du kilométrage, la majeure partie du parc de la Mission n'avait pas dépassé le kilométrage maximum. Au cours des cinq dernières années, la MINUK a remplacé 15 véhicules vétustes afin que son parc automobile reste fonctionnel et sûr. Le Comité revient sur la question de la gestion et de la durée

d'utilité des biens dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

Projets à effet rapide

24. Un montant de 200 000 dollars est demandé pour la première fois pour 2025/26 pour quatre projets à effet rapide. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant demandé était basé sur la capacité de la Mission à exécuter quatre projets à effets rapides de sorte que chaque projet reste dans une limite gérable de 50 000 dollars par projet tout en remplissant une grande partie des besoins de la population. Il a également été informé que les projets à effet rapide ne visaient pas en premier lieu à exécuter le mandat, mais plutôt à renforcer la confiance de la population et à mieux faire accepter la présence de la Mission. Bien qu'aucune décision n'ait été prise concernant les projets à mettre en œuvre, sur la base de la collaboration étroite qu'a nouée la Mission avec différentes communautés au Kosovo, les projets pourraient être des projets « en dur » visant notamment à apporter un appui aux personnes handicapées, comme la modernisation du centre de réadaptation existant ou de ses structures locales situées un peu partout au Kosovo et l'amélioration du système de chauffage et de refroidissement des locaux accueillant des enfants paraplégiques et tétraplégiques. Les projets à effet rapide pourraient permettre à la Mission d'intervenir de façon ciblée, en se concentrant par exemple sur certaines infrastructures et sur la remise en état et la rénovation de locaux ou d'installations sportives, et d'obtenir des résultats rapides, afin de répondre à des besoins urgents de la population et de montrer durablement qu'elle est engagée en faveur de la cohabitation et de la coopération entre les communautés. Les projets retenus seraient soumis au mécanisme d'examen interne de la MINUK, qui s'assurerait qu'ils sont conformes aux objectifs et au mandat de la mission, notamment en matière de droits humains, d'état de droit, de genre et de participation des jeunes. Un comité d'examen des projets à effet rapide, composé de membres des sections de fond et d'appui concernées de la Mission, serait créé et chargé d'assurer la supervision et la gestion des projets conformément aux directives de l'ONU sur les projets à effet rapide. Au cours du processus de sélection, la Mission veillerait à ce qu'il n'y ait pas de chevauchement ou de double emploi et à ce que les activités relatives aux programmes et les projets à effet rapide, notamment les projets de renforcement de la confiance des populations, soient complémentaires. Le Comité rappelle qu'il considère que les projets à effet rapide contribuent à l'exécution des mandats des missions et peuvent promouvoir les activités de la MINUK, renforcer la confiance entre les communautés et préserver les sites culturels et religieux. **Le Comité consultatif note qu'en 2025/26, la Mission exécutera pour la première fois des projets à effet rapide et compte qu'elle veillera à ce que ces projets profitent à la population locale, comme prévu, notamment au moyen de projets en dur qui laisseront une empreinte positive auprès des populations locales. Il compte en outre que les projets seront mis en œuvre conformément aux politiques et directives en vigueur et que des informations actualisées, notamment sur la planification, l'exécution et l'évaluation, figureront dans le prochain projet de budget.**

25. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 20 et 22 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Culture de l'efficacité et gains d'efficacité

26. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que la Mission avait instauré une culture de l'efficacité dans l'ensemble de ses opérations en s'appuyant sur une prise de décision fondée sur les données, le suivi des performances et la gestion stratégique des ressources, notamment l'optimisation des ressources et la mise en œuvre de mesures d'économie. Pour ce faire, elle a notamment mis sur : a) l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement, qui vise à réduire au minimum le gaspillage et à obtenir le meilleur rapport qualité-prix grâce à des achats stratégiques, à la gestion des acquisitions, aux opérations d'entreposage et à la logistique ; b) l'optimisation de la prestation de services, qui consiste à contrôler les activités, à justifier les allocations budgétaires et les affectations de ressources et à accroître la transparence ; c) d'autres améliorations en cours, notamment des rapports en cours d'élaboration qui permettront de suivre les émissions de carbone, l'utilisation des véhicules en dehors des heures de travail et la consommation des ressources (eau, carburant et électricité) et de gagner ainsi continuellement en efficacité. Le Comité revient sur la question de la culture de l'efficacité et de la présentation des gains d'efficacité réalisés dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Initiatives dans le domaine de l'environnement

27. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que la MINUK a obtenu la certification ISO 14001:2015 relative à la gestion environnementale, qu'elle s'attachera à conserver ([A/79/735](#), par. 19). Dans le tableau B de la section V du rapport, la Mission indique que l'installation de panneaux photovoltaïques supplémentaires prévue en 2023/24 a été reportée en raison de la réaffectation de ressources face à l'augmentation des dépenses au titre du personnel civil (groupe II). **Le Comité consultatif prend note des efforts que fait la Mission pour améliorer son empreinte écologique et espère que les centrales photovoltaïques et d'autres initiatives menées dans le domaine de l'environnement permettront de réaliser de nouveaux gains d'efficacité, dont il sera rendu compte dans de prochains rapports.** Il revient sur la question des activités environnementales et des rendements énergétiques dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Examen des besoins en personnel civil

28. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'examen des besoins en personnel civil de la MINUK devait commencer en septembre 2025. En coordination avec le Département de l'appui opérationnel, la Mission a entamé les travaux préparatoires et constitué une équipe spéciale chargée de l'examen. **Le Comité consultatif rappelle la résolution 76/274 de l'Assemblée générale et considère que, par principe, le Secrétaire général devrait continuer de veiller à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité en vue d'obtenir des gains d'efficacité, dont il sera rendu compte dans le prochain projet de budget.** Il revient sur la question de l'examen des besoins en personnel civil dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général ([A/79/724](#)).

Représentation géographique et représentation des genres

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 28 février 2025, sur les 305 membres du personnel de la MINUK recrutés sur les plans national et international, 55 nationalités étaient représentées¹. À cette même date, les membres du personnel recruté sur le plan international étaient originaires des groupes régionaux suivants : États d'Afrique (14) ; États d'Asie et du Pacifique (18) ; États d'Europe orientale (24) ; États d'Europe occidentale et autres États (38) et États-Unis d'Amérique (9). Sur le plan du genre, l'effectif global au 28 février 2025 était composé de 41,6 % de femmes et de 58,4 % d'hommes. **Le Comité consultatif compte que la MINUK poursuivra ses efforts pour promouvoir une représentation géographique équitable et une représentation équilibrée des genres parmi les membres de son personnel, notamment en pourvoyant les postes vacants.** Le Comité revient sur la question de la représentation géographique équitable et de la représentation équilibrée des genres dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/79/724).

VI. Conclusion

30. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 sont indiquées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/79/586). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 37 600 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, ainsi que le montant de 361 700 dollars correspondant aux autres ajustements, à savoir les produits des placements (1 500 dollars), les produits divers ou accessoires (33 000 dollars) et les annulations d'engagements d'exercices antérieurs (327 200 dollars), soient portés au crédit des États Membres.**

31. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUK pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 sont indiquées à la section IV du projet de budget (A/79/735). **Sous réserve des observations et des recommandations qu'il a formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées soient réduites de 66 400 dollars et ramenées de 46 045 300 dollars à 45 978 900 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 45 978 900 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026.**

¹ Des informations détaillées et actualisées sur la nationalité des membres du personnel de la MINUK sont disponibles sur le portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU (United Nations Secretariat Workforce Portal).